



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 6 Avril 2023

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 6 avril 2023, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Agnès PARROT, Jessica RICHERT, Jean Marc TOCHON, Rémi TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Christophe HENNY (procuration à Alain DUVERNOIS), Sandrine MAGRIS (procuration à Jessica RICHERT), Marie MINGARDO (procuration à Stéphane GUYOD), Emmanuelle BOHL (procuration à Noémie DUBOST), Emmanuel CABETE

Membre absente : Nathalie BESSE

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

3 personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 16 mars 2023 est approuvé à l'unanimité, avec l'information complémentaire sur les Amendes de Police 2022 : enveloppe globale de 277 044€ pour le Territoire de Belfort.

Les délibérations prises lors de la séance du 16 mars figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

- a. Création d'un poste à temps non complet / fermeture d'un temps complet - Secretariat

Suite à une demande de Madame Valérie BOILLETOT : volonté de passer sur un temps non complet à 80% afin de poursuivre sa reconversion professionnelle.
Nécessité de revoir l'ouverture au public (vraisemblablement fermeture le lundi) + possibilité en fonction de la charge de travail, de faire appel à la secrétaire itinérante du CDG90 pour renfort sur besoin précis.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour valider la création d'un temps non complet à 80%, sous réserve de l'avis du CST (Comité Social Territorial) et fermeture du temps complet.

Arrivée de Brigitte MAGNIN à 20h15

b. Approbation du compte administratif 2022 - commune

Le compte administratif 2022 (comptabilité effectuée par la commune) fait apparaître un résultat excédentaire de 156 388.49 euros en fonctionnement et un excédent de 99 945.83 euros en investissement. Le maire explique ces chiffres.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour approuver ce compte administratif. Comme il se doit, le Maire sort de la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.

c. Approbation du compte de gestion 2022 – commune

Le compte de gestion (comptabilité effectuée par la Trésorerie) présente les mêmes chiffres que le compte administratif.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour approuver le compte de gestion 2022 de la commune.

d. Affectation du résultat - commune

Le résultat cumulé 2022, d'un montant de 648 301.28 euros, duquel il faut retrancher les restes à réaliser et ajouter les subventions non encore perçues, ainsi que couvrir le besoin de financement d'investissement est affecté sur le budget de fonctionnement 2022 = 626 180.64 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour affecter ce résultat au budget de fonctionnement 2022.

e. Vote des taux d'imposition

Sans augmentation des taux, mais avec une augmentation des bases de 7.1% et une augmentation du nombre d'entreprises installées à la Jonxion, les impôts produiront, en 2022, une recette de 504 523,00 euros pour la commune (sans le FNGIR).

Pour rappel :

- Taxe foncière bâtie : 27.54%
- Taxe foncière non bâties : 41.68%
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 7.34%

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ne pas augmenter les taux communaux en 2023.

f. Attribution des subventions aux associations

Le Maire présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023.

- Comité des fêtes = 600 €
- Les Amis du Jeudi = 600 €
- Meroux Model Kit = 350 €
- Club Moto Loisirs = 350 €
- L'ASDAM Foot = 900 €
- L'ACCA Meroux-Moval = 450 €
- L'APEMMS = 810 € dont 150 € USEP
- L'APE de Vézelois = 420 €
- Une Rose, un Espoir = 400 €
- Prévention Routière = 150 € (si activité sur l'école)
- Souvenirs et Amitié = 700 €
- Les Baladins = 400 €
- Toute une Histoire = 350 €
- L'Arche de Mallo = 500 €
- Just Dance And Joy = 100 €
- Association Renaissance Afghanistan = 100 €

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour ces montants de subventions. (Stéphane GUYOD et Jean-Marc TOCHON, présidents de deux associations, ne prennent pas part au vote).

g. Attribution de subvention à la coopérative scolaire

Une subvention de 12,00 euros par enfant est proposée au profit de la coopérative scolaire, ce qui fait un total de 792 euros (base 66 élèves).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour l'attribution de cette subvention à la coopérative scolaire.

h. Vote du Budget primitif communal 2023

Les élus ont reçu la proposition de budget 2023 en amont de la réunion du conseil.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 476 330.64 euros en recettes et en dépenses. Le budget d'investissement s'équilibre à 615 931.70 euros en recettes et en dépenses.

Le maire précise quelques chiffres et répond aux questions posées. Sauf opportunité foncière à saisir, il n'y aura pas d'emprunts contractés cette année dans ce budget communal.

La commune poursuit ainsi son désendettement.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil du budget 2023 de la commune.

i. Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe – Touramont

Le compte administratif 2022 (comptabilité effectuée par la commune) fait apparaître un résultat en déficit de 40 404.32 euros en investissement. Le maire explique ces chiffres.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour approuver ce compte administratif. Comme il se doit, le Maire sort de la salle au moment du vote auquel il ne prend pas part.

j. Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe - Touramont

Le compte de gestion (comptabilité effectuée par la Trésorerie) présente le même chiffre que le compte administratif.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour approuver le compte de gestion 2022 du lotissement Touramont.

k. Vote du Budget annexe 2023 – Touramont

Les élus ont reçu la proposition de budget 2023 en amont de la réunion du conseil. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 561 409.32 euros en recettes et en dépenses. Le budget d'investissement s'équilibre à 1 461 000.00 euros en recettes et en dépenses.

Le maire précise quelques chiffres et répond aux questions posées.

Vote à l'unanimité des membres du conseil du budget 2023 du lotissement Touramont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

La parole est donnée au public.